



**CHAMBRES
D'AGRICULTURE
FRANCE**

N° 003440

Certification

Création ou reprise d'une entreprise agricole

Option "Vendre ses produits en circuit-court"

enregistrée au Répertoire spécifique, n° 5244, par décision du directeur général de France compétences du 14/09/2020, Codes NSF 210p, 210n et 210.

Chambres d'agriculture France,
vu le Procès-Verbal du jury, l'ensemble des obligations prévues pour la délivrance de la certification étant satisfait,
par décision du 29/11/2024 à Paris 8e Arrondissement (75008), délivre le certificat à :

M. Adrien PROCUREUR

né, le 07/07/1989 à Châlons-en-Champagne (51000)

Fait à Paris, le 18/03/2025

Nathalie GALIRI
Responsable du service
Formation-Resolia

Le titulaire :